

# **EXTENSION PREMIUM VPA**

Document non contractuel - FP1269TA





Toutes marques, inférieurs à 3,5 tonnes (4x4 inclus).



De 0 à 6 ans. Moins de 150 000 km.



Véhicules neufs ou d'occasion (VP ou VU).

Utilisés à usage privé.

Hors usages tels que : taxi, auto-école, VSL, ambulance, pour spectacle, cascade, épreuve sportive ou de vitesse, rallye, course, société de location, transport de biens ou de personnes.



Véhicules essence, diesel, électrique, Hybride, GPL (si d'origine).



## DURÉE & LIMITES TERRITORIALES

Jusqu'à 36 mois.

La garantie est limitée aux réparations effectuées au sein de l'Union Européenne (hors DOM-TOM).



#### PLAFONDS DES REMBOURSEMENTS

Pour toute la durée de la garantie, le montant maximum, est limité à la valeur vénale du véhicule appréciée au jour de la dernière panne sans toutefois dépasser 10 000 € TTC toutes interventions confondues.

Si le souscripteur du contrat est assujetti à la TVA, le remboursement se fera HT.

Le contrat peut être résilié à tout moment, après 12 mensualités encaissées, sans frais, ni justificatifs (obligatoirement par écrit et en dehors d'une période de prise en charge).

Pour les usages intensifs, il sera appliqué une franchise fixée à 150 € TTC par panne. En ce qui concerne les véhicules électriques, la batterie ne sera remplacée que si sa capacité est inférieure ou égale à 60 %.

Un plafond sera appliqué sur la batterie :

- si < 200 000 km au jour du sinistre : remboursement à hauteur de 50 %.</li>
- si km > ou égal 200 000 km au jour du sinistre : remboursement à hauteur de 25 %.



# APPLICABLE À CONDITION QUE

- Le point de vente soit, obligatoirement, inscrit à l'ORIAS, sauf cas mentionné article R 513-1 du Code des assurances.
- · Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile.
- Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé.
- Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non conformes.
- La garantie soit déclarée à CPS dans les 5 jours suivant la vente.



## **SERVICES INCLUS**

- Une notice d'information et un certificat de garantie vous seront expédiés par mail.
- Un Service Relation Clientèle gère les litiges en rapport avec la garantie du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30 sans interruption.



### **TARIFS TAC\***

(Taxe d'assurance comprise)

Âge et kilométrage au jour de la souscription	Tarif mensuel
< 5 ans et 100 000 km	À partir de 39 €
< 6 ans et 125 000 km	À partir de 59 €

Des majorations tarifaires s'appliquent pour les véhicules suivants :

- Pour les véhicules avec une boîte de vitesses autre que mécanique : tarif de base x 1,5
- Pour les véhicules utilitaires : tarif de base x 1,5
- Pour les véhicules de 111 kW à 147 kW (150 à 199 cv din) : tarif de base x 1,5
- Pour les véhicules de 148 kW à 220 kW (200 à 299 cv din) : tarif de base x 2
- Pour les véhicules à partir de 221 kW (plus de 300 cv din) : tarif de base x 3

#### **Extension Premium VPA**

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses bénéficiant de la prestation. Le prix de la main d'œuvre remboursée sera le tarif affiché en vigueur du réparateur.

La prise en charge de la panne n'interviendra que pour les véhicules de moins de 200 000 kilomètres au jour du sinistre.

La garantie couvre toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques du véhicule, y compris les ingrédients nécessaires à la réparation, sauf ce qui est explicitement cité dans les exclusions. Par exemple :

- Moteur: arbres à cames, batterie électrique de traction bielles, bloc moteur, calculateur moteur, carter suite au dommage causé uniquement par le bris d'un des organes couverts par la garantie, chemise, capteur point mort haut, chaîne de distribution, coussinets de bielles et bielles, culasse, culbuteurs, galet de distribution, groupe motopropulseur (uniquement le moteur électrique, le calculateur, le redresseur, l'onduleur et la transmission), guide de soupapes et soupapes, injecteurs et injecteurs pilotes, joint couvre, culasse, joint de culasse, joints et tresses internes, joint spi, kit de distribution hors entretien, pignons, pistons, pochette de rodage, pompe à huile, poulie damper ou poulie de vilebrequin\*, poussoirs, raccord et durits des pièces couvertes, segments, sonde de niveau d'eau, soupapes, tresse de palier AR, turbo et électrovanne\*, vilebrequin, vis de culasse, volant moteur ou bimasse\*.
- Embrayage\* (hors usure normale) : étanchéité, fourchette, guide de butée, kit embrayage, maître-cylindre d'embrayage, raccords et durits.
- Boîte de vitesses : arbres primaire et secondaire, boîte de transfert 4x4, carter hors choc, capteur de vitesse, convertisseur de couple, différentiel, éléments de synchronisation, fourchettes internes et axes, joints d'étanchéité sur boîte de transfert, joints d'étanchéité, leviers et biellettes internes, pignons, pistons et planétaires, plateau de pression, pompe à huile, sélecteur internes, satellites, synchro, régulateurs, roulements et bagues, tiroirs, verrouillage.
- Boîte de vitesses automatique, pilotée ou robotisée\* : : pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique (uniquement pour la BVA), capteurs de vitesse, capteur de pression d'huile, pompe à huile.
- · Transmission: arbre de transmission, cardans, joint d'accompagnement, paliers, pont (propulsion), roulement de roue avant.
- Circuit de refroidissement : accouplement de ventilateur, boîtier d'eau, calorstat, échangeur air/air, étanchéité, moteur de chauffage, pompe à eau, raccord et durits, radiateur moteur, radiateur de chauffage, sonde de température d'eau, thermostat, thermo contact ventilateur de refroidissement, ventilateur ou moto ventilateur.
- Système d'alimentation: boîtier papillon, carburateur, débitmètre, électrovanne d'avance, injecteurs et injecteurs pilotes, module d'injection de série uniquement, moteur pas à pas ou de régulation, mompe à carburant / de gavage, pompe à injection (HP et HDI), pompe à vide, puits de jauge, raccord et durits, régulateur de pression, sondes, vanne EGR.
- GPL (si installation réalisée ou validée par le constructeur ou d'origine): carburateur, carburateur organes internes, détendeur, pompe, puits de jauge, raccords et durits, sondes.
- Carters (si suite au dommage causé uniquement par le bris d'un des organes couverts par la garantie): boîte de vitesses, moteur, pont.
- **Direction**: arbre, axes, boîtier de direction, cardans, colonne de direction et supports, crémaillère, pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, vérin de direction.
- Circuit électrique et électronique: actionneur de portes, actionneur de coffre, alarme d'origine ou validée par le réseau, allumeur, alternateur, anti démarrage monté d'origine, autoradio-CD frontal-chargeur CD et GPS\* (montés d'origine), avertisseur, bocal de lave vitre, bobines, cordons, manchons, boîtier bitron, BSI, calculateur, calculateur de FAP, circuit imprimé, com2000, combiné et combiné bloc, compteur, remise en état connexion airbag, contacteurs airbags ou contacteur tournant, contacteur de frein à main, dégivrage AR, démarreur, détecteur de pluie, capteur de pluie, mono contact, distributeur, faisceaux électriques, fermeture centralisée récepteur, instrumentation de bord, modules, moteur de position sièges uniquement le moteur, moteur de position rétroviseurs, moteur essuie-glace AV et AR, moteur Lève-vitres, moteur recyclage d'air EGR, moto réducteur de climatisation, platine de commande, pompe à vide, pompe lave-glace AV et AR, platine de feu du porte ampoules uniquement la platine, pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, régulateur de tension, relais de préchauffage, sonde lambda.
- Freinage: ABR calculateur, ABS capteurs et ESP, Bloc Hydraulique ABS et ABR, cylindre de roues AR, Disque AV et AR hors usure normale, Étriers, Limiteur et compensateur de charge, Maîtres cylindres, Pompe à vide, Raccords, Répartiteur, Servofrein ou amplificateur de freinage ou Master VAC, Modulateur organes internes
- · Climatisation: calculateur, compresseur, condenseur, déshydrateur, platine de commande, raccords, condenseur, ventilateur.
- Sécurité : airbags si problème électrique, calculateur d'airbags, déclencheurs / rétenseurs.
- · Toit escamotable : calculateur, centrale hydraulique, contacteurs, joints d'étanchéité, mécanisme de coffre, vérins hydrauliques.
- Pont : pièces lubrifiées internes au pont, couronnes, pignon et roulements, satellites. Ne sont pas pris en charge les pièces ou organes reconnus défectueux lors des contrôles prévente ou contrôle technique.

\*Pièces prises en charge jusqu'à 120 000 Km au compteur au jour de la panne. Au-delà de 120 000 Km au compteur au jour de la panne la prise en charge ne pourra en aucun cas dépasser 2 000 €.

Ne sont jamais pris en charge au titre du présent contrat :

- Les petites fournitures, les huiles, fuites d'huile moteur et de boîte de vitesses, le liquide de refroidissement, les encrassements, les joints, les écrous, les goujons, les vis, les nettoyants et dégrippants, la pâte à joint, ainsi que les tuyaux, les durites, et raccords de pièces non couvertes, les fluides, les contrôles, l'entretien courant les réglages, les révisions périodiques ainsi que les articles de consommation courante comme les filtres à huile, à air, à combustible, les diagnostics, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, les frais de traitement des déchets ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement,
- Les pièces ou organes reconnus défectueux lors des contrôles prévente ou contrôle technique. Toutes interventions préconisées lors d'un contrôle technique, d'une révision, d'un contrôle ou d'une expertise, effectués avant la vente du véhicule, ne seront pas couvertes par le présent contrat.
- Les pannes survenant sur les équipements spécifiques du véhicule non nécessaires à sa locomotion (tels que les blocs frigorifiques, moteurs d'asservissement des hayons ou grues de levage...) quels qu'ils soient (monté d'origine, d'un équipement optionnel ou d'un équipement installé à titre accessoire).

